

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE BOURTH  
DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2016**

L'an deux mil seize, le 1<sup>er</sup> juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacky VIVIER, Maire de Bourth

Date de convocation : 23 juin 2016

Présents : MM. VIVIER Jacky, AUGER Jean, BATAILLE Patrick, PERRIER de la BATHIE Philippe, PAPIN Jean, AUGER Jacques, PICHOT Michel, GREENLAND Alexander, M<sup>mes</sup> SERRE Margareth, PRÉEL Patricia, LOCQUET Tiphaine, CHOPIER Yvette et LECERF Véronique.

Ont donné pouvoir : Madame Géraldine DUMOUTIER à M. Alexander GREENLAND

A été nommé secrétaire de séance : M. Jean PAPIN

**OUVERTURE DE SÉANCE**

Monsieur VIVIER Jacky ouvre la séance en excusant la conseillère empêchée et en énonçant le pouvoir donné. Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

**64-2016 TRAVAUX DE SÉCURITÉ AUX ABORDS DU GROUPE SCOLAIRE :  
APPROBATION DE L'ÉTUDE DE L'AGENCE ROUTIÈRE DE CONCHES EN  
OUCHE ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE  
L'EURE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal :

- ✓ Qu'il a été inscrit au budget primitif pour les travaux d'aménagements de sécurité de l'école un montant estimé de 10 000€ (coussin berlinois) et 2 300€ pour l'étude,
- ✓ Qu'une nouvelle étude a été demandée auprès de l'agence routière de Conches en Ouche, dossier suivi par Monsieur Thierry ANGOULVANT, courant mai,
- ✓ Qu'une demande de subvention au titre des amendes de police 2016 est possible.

Monsieur le Maire présente la seconde proposition d'aménagement de sécurité aux abords du groupe scolaire. Ces aménagements consistent à la création de 2 ralentisseurs trapézoïdaux, avenue de Kronstorf (RD54E), avec la pose de la signalisation horizontale et verticale réglementaire, voir le plan général d'aménagement. Le coût estimé de ces travaux s'élève à 11 851.20€.

L'objectif de ce projet est de développer la sécurité routière aux abords du groupe scolaire en agglomération en faisant ralentir les véhicules circulant sur la route départementale 54<sup>E</sup>. Une convention avec le Conseil Départemental de l'Eure est à prévoir pour ce type de travaux sur une départementale.

Monsieur le Maire propose de valider et d'approuver :

- le projet n°2 remis par l'agence routière de Conches en Ouche, pour une estimation des travaux à 11 851.20€ T.T.C., soit 9 876€ H.T.,
- le plan de financement présenté

Monsieur le Maire demande l'autorisation de solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental l'octroi d'une subvention pour ce projet à hauteur de 40%, soit une aide estimée de 3 950.40€ H.T. et donc un coût restant à la charge de la commune de 5 925.60€ H.T., soit 7 110.72€ T.T.C.

Madame Véronique LECERF évoque le problème des nuisances sonores vis-à-vis des habitations à proximité qui sont des logements communaux. Monsieur le Maire lui explique qu'une seule chambre est du côté des ralentisseurs et deux chambres sont à l'opposé.

Madame Tiphaine LOCQUET ouvre une parenthèse sur le mauvais stationnement et la gêne occasionnée par le stationnement sur les passages piétons devant le groupe scolaire. Monsieur le Maire lui répond qu'il a rencontré l'administré en question et qu'il va réitérer son intervention en venant à la 3<sup>ème</sup> visite en compagnie de la gendarmerie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité:

- De valider le projet n°2 présenté, ainsi que la proposition n°2 estimation pour l'aménagement de 2 ralentisseurs pour un montant de 9 876€ H.T., 11 851.20€ T.T.C.,
- D'approuver le plan de financement présenté,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son adjoint par délégation, à signer la convention, le ou les marchés, et tous documents nécessaires à l'exécution de ce projet,
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental l'octroi d'une subvention pour ce projet au titre des amendes de police 2016.

## 65-2016 ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LES TRAVAUX AU GROUPE SCOLAIRE : REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTÉRIEURES

Monsieur le Maire rappelle le contenu de la délibération 61-2016 :

- Un montant estimé pour ces travaux de 28 100€ H.T., soit 33 720€ T.T.C. inscrits au budget primitif 2016,
- Une consultation selon une procédure adaptée, conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le rapport d'analyse des offres établis lors de la séance d'attribution du 1<sup>er</sup> juillet courant.

Ainsi, pour le remplacement des menuiseries extérieures au groupe scolaire :

Entreprise	Montant H.T.	Montant T.T.C.
TMA	31 891.00€	38 269.20€

Le coût total pour ces travaux est arrêté à 31 891€ H.T., soit 38 269,20€ T.T.C.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal pour ces travaux : d'approuver l'attribution à l'entreprise figurant dans le tableau ci-dessus, d'approuver le coût total arrêté à 38 269,20€ T.T.C, variante comprise, de m'autoriser à signer ce marché, au nom et pour le compte de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- Approuve l'attribution de ces travaux à l'entreprise figurant dans le tableau ci-dessus,
- Approuve coût total de ces travaux arrêté à 31 891€ H.T., soit 38 269,20€ T.T.C.,
- autorise Monsieur le Maire, ou son adjoint par délégation, à signer le marché, et tous documents nécessaires à l'exécution de ces travaux, au nom et pour le compte de la commune.

## 66-2016 ATTRIBUTION DU LOGEMENT 6 RUE DU CIMETIÈRE

Monsieur le Maire rappelle que suite au départ de Madame Sandrine DENTU en date du 3 mai 2016, le logement est donc disponible et sera prêt à être reloué au 1<sup>er</sup> octobre 2016 après les travaux de rénovation réalisés par les employés municipaux.

Il est présenté aux membres du conseil municipal 1 seul dossier. Monsieur le Maire explique que le peu de demande est lié à la taille du logement.

Monsieur le Maire propose d'attribuer le logement, sis 6 rue du Cimetière à Mademoiselle Justine MARIE, infirmière au Centre Hospitalier de Verneuil sur Avre, demeurant actuellement au 4<sup>ème</sup> étage immeuble Champagne à Verneuil sur Avre avec un enfant né le 05 février 2016.

Au vu du dossier, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- D'attribuer le logement, sis 6 rue du Cimetière, à Madame Justine MARIE,
- De consentir un bail pour une durée de 3 années entières et consécutives à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016,
- De fixer le montant du loyer mensuel à 560€ T.T.C., payable d'avance le premier de chaque mois avec un dépôt de garantie équivalant à 1 mois de loyer, soit 560€ T.T.C.

#### **67-2016 AVENANT CONTRAT SMACL**

Monsieur le Maire fait part aux conseillers d'une proposition d'avenant n°15 au contrat ALEASSUR, prestations statutaires des agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. de la S.M.A.C.L.

En effet la cotisation définitive pour l'année 2015, de 11 510.95€ étant inférieure à la cotisation provisionnelle versée, 13 996.54€, la S.M.A.C.L. propose l'avenant n°15 précisant le montant à rembourser à la commune de BOURTH sur l'exercice 2016, soit 2 485.59€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'avenant n°15 et à émettre un titre de recettes de 2 485.59€.

#### **68-2016 EXONÉRATION POUR LES COMMERÇANTS BOURTHOIS DE LA PUBLICITÉ DANS LE BULLETIN MUNICIPAL**

Monsieur le Maire propose dans un premier temps d'exonérer les commerçants bourthois du paiement de la publicité dans le bulletin municipal de Bourth de cette année afin de faire un geste suite aux désagréments occasionnés par les travaux dans le centre du bourg.

Monsieur le Maire rappelle :

- le coût du bulletin municipal : 3 170€ H.T., soit 3 804€ T.T.C. (en 2015 : 2 610€ T.T.C)
- Annonceur : 3 000€ T.T.C., sans commerçants : 2 400 €T.T.C. (en 2015 : 3 600€ T.T.C.)

Dans un deuxième temps et au moment de cette réunion, Monsieur le Maire se dit ne plus être favorable à cette exonération. En effet, plusieurs commerçants bourthois pour des raisons financières n'ont pas souhaité mettre une annonce cette année d'où un problème d'équité entre les commerçants qui ont mis une annonce et ceux qui n'ont pas mis d'annonce. De plus, où arrête-t-on la notion de commerçants (exemple de la pharmacie ou de l'assurance). L'ensemble du conseil a conscience qu'actuellement avec le contexte financier, l'activité de commerçants et artisans est difficile et leur difficultés ne sont pas seulement liées aux travaux réalisés dans le centre bourg.

Madame Véronique LECERF évoque la possibilité de recontacter les commerçants n'ayant pas mis dans le bulletin - elle s'interroge sur la nécessité de parution du bulletin en juillet. Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le bon à tirer du bulletin va nous être remis lundi pour relecture et qu'il est attendu par les bourthois. M. Michel PICHOT est aussi d'avis qu'il est important que le bulletin sorte sous peu, plusieurs demandes faites.

Monsieur Philippe PERRIER de la BATHIE est contre l'exonération pour l'annonce du bulletin car il y a un risque de faire « jurisprudence » pour le bulletin de l'année prochaine.

Monsieur le Maire présente un projet de panneau publicitaire des commerçants (présentation de la maquette), à l'initiative de l'amicale des commerçants et artisans bourthois. Il propose que la commune aide à la pose de ce panneau, au parking du stade municipal. Il souligne que cette idée a été suggérée par Monsieur Patrick BATAILLE lors de la réunion maire-adjoints.

Madame Véronique LECERF est plutôt favorable aux deux aides auprès des commerçants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- n'exonéré pas les commerçants bourth du paiement de la publicité dans le bulletin municipal 2016
- autorise la participation à l'installation du panneau publicitaire présenté.

### 69-2016 DÉCISION MODIFICATIVE N°1 : REVERSEMENT DU FONDS NATIONAL DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le service aux collectivités locales nous a adressé la fiche d'information pour la répartition de droit commun du prélèvement et/ou reversement au titre du F.P.I.C. entre l'EPCI et ses communes membres. Le montant 2015 du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.) est de 14 955€.

Une somme de 10 000€ avait été prévue au budget primitif et s'avère donc insuffisante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote donc la décision modificative n°1 du budget communal suivante, à l'unanimité :

- Article 022 chapitre 022 dépenses imprévues : - 4 955€
- Article 73925 chapitre 014 Reversement F.P.I.C. : + 4 955€

## 70-2016 MOTION DE SOUTIEN À LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE PARIS AUX JEUX OLYMPIQUES 2024

Le conseil municipal,

Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Bourth est attachée,

Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024,

Considérant, qu'au-delà de la ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays,

Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine,

Considérant que la commune de Bourth souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet.

Après en avoir délibéré, à la majorité, 12 voix pour, aucune contre, 2 abstentions de M. Alexander GREENLAND et M<sup>me</sup> Patricia PRÉEL, apporte son soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

### INFORMATION

Jacky Vivier évoque :

Maison Médicale : difficultés financières préoccupantes notamment dans la perception des loyers pour la CCPV. Alors qu'il y a 10 praticiens et donc une forte activité, il serait regrettable que la CCPV qui a voulu prendre la compétence Maison Médicale, aille à l'encontre du service médical à la population !

Pavés : un accord a été passé avec EURL Guérin TP pour limiter la durée des travaux de pavage. Une information précise a été diffusée à la population.

Exposition de peinture : 28 réponses positives sachant que les inscriptions limitées à 44 peuvent être enregistrées jusque fin août.

Repas 14 juillet : rappel de ce repas traditionnel qui malheureusement est le dernier organisé par une association bourthoise.

### Tour de table:

À l'occasion du tour de table, les membres du conseil se sont exprimés :

**Jean Auger** expose :

- ✓ L'endettement du SETOM est de 2.400 000 €, dû au refus du GEA d'assumer la charge qui lui incombe.
- ✓ Une demande de devis est en cours pour le ravalement des façades de la mairie, 4 entreprises ont répondu, 2 retiennent notre attention, devis à hauteur de 10 580 € et 13 182 €, mais qui nécessitent quelques renseignements concernant les moyens de protection à mettre en place pour préserver l'enrobé de la cour.

**Patrick Bataille** porte à connaissance qu'un registre est à disposition du public pour toutes questions d'urbanisme liées à la révision du PLU et évoque un problème de voisinage pour un bornage de terrain.

**Philippe Perrier de la Bathie** nous donne quelques infos concernant les négociations sur les prochaines évolutions des commissions CCPV => EPCI et la prochaine fête intercommunale le 11 septembre à Breux.

**Jean Papin** fait remarquer qu'un massif de béton en pied de poteau électrique rue de l'ITON, positionné sur la berne de droite dans le sens vers la rue de Chandai est très dangereux car il est très saillant et en limite de chaussée. Signalisation et protection nécessaires.

**Margareth Serre** expose : le traitement de la « Mérule » dans les bâtiments du musée Vlamincq, la mise en place d'un comité de pilotage et la dénomination du musée, soit Vlamincq ou De Vlamincq ?, ainsi que le site accessible : de la CCPV (musee-ccpv@gmail.com)

**Tiphaine Locquet** relate la magnifique kermesse de l'école et fait part de la nécessité d'une coordination dans le futur, entre les diverses associations. (APEB/FCB)

**Véronique Lecerf** fait remarquer que : sur la route des Champs Longs, les plots de signalisation de la limite de roulement sont submergés par l'herbe, donc invisible et dangereux. Il est rappelé que l'entretien des bornes limitrophes des propriétés est à la charge de leurs propriétaires.

M. le Maire précise qu'un courrier sera adressé dès mardi aux riverains.

**Patricia Prével** pose la question s'il y a, à disposition du personnel de la mairie une petite tondeuse pour les finitions et les espaces réduits, la réponse est oui !. Pas de lieux inaccessibles aux matériels existants, hormis la forte densité de l'herbe et la difficulté du ramassage.





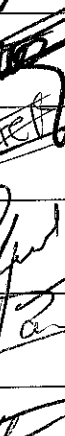

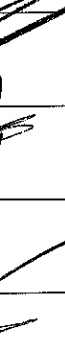

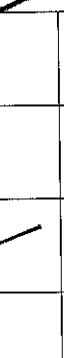




Yvette Chopier demande à nouveau un filet de protection pour éviter la prolifération des balles de tennis dans son jardin.

Jacques Auger signale le stationnement permanent sur la pelouse du Pré Saulé d'un véhicule gênant l'entretien de l'espace vert, propriétaire probable à contacter M. Poirot Bruno ? (sous réserve)

Michel Pichot émet des remerciements pour le nettoyage des chemins pédestres. Cette mission a été exécutée par Mrs J.AUGER et J. VIVIER.

Alexander Greenland n'a rien à signaler.

La séance est levée à 22 heures-30

VIVIER Jacky		AUGER Jean	
SERRE Margareth		BATAILLE Patrick	
PRÉEL Patricia		PERRIER de la BATHIE Philippe	
PAPIN Jean		LOCQUET Tiphaine	
AUGER Jacques		CHOPIER Yvette	
PICHOT Michel		GREENLAND Alexander pour DUMOUTIER Géraldine	
GREENLAND Alexander		LECERF Véronique	